

EXEMPLES DE LIBELLÉ DE LEGS DE BIENFAISANCE

Les clauses suivantes sont présentées à titre d'exemple seulement. CIFAR vous recommande de consulter un avocat ou un planificateur successoral relativement au libellé spécifique de tout legs de bienfaisance.

Legs spécifique, sans affectation :

Je lègue à l'Institut canadien de recherches avancées la somme de _____ \$ qui pourra être utilisée à toute fin approuvée par le conseil d'administration de l'Institut canadien de recherches avancées.

Legs spécifique :

Je lègue à l'Institut canadien de recherches avancées la somme de _____ \$ qui pourra être utilisée aux fins suivantes : _____ . Si l'Institut canadien de recherches avancées n'est pas en mesure d'allouer ces fonds, en totalité ou en partie, aux fins précisées aux présentes, le solde du legs non utilisé pourra être utilisé à toute fin approuvée par le conseil d'administration de l'Institut canadien de recherches avancées.

Pourcentage général, sans affectation :

Je lègue à l'Institut canadien de recherches avancées _____ % du reliquat de ma succession, qui pourra être utilisée à toute fin approuvée par le conseil d'administration de l'Institut canadien de recherches avancées.

Pourcentage général :

Je lègue à l'Institut canadien de recherches avancées _____ % du reliquat de ma succession, qui pourra être utilisé aux fins suivantes : _____ . Si l'Institut canadien de recherches avancées n'est pas en mesure d'allouer ces fonds, en totalité ou en partie, aux fins précisées aux présentes, le solde du legs non utilisé pourra être utilisé à toute fin approuvée par le conseil d'administration de l'Institut canadien de recherches avancées.

Fiducie éventuelle et résiduaire :

Au décès du survivant de (mon épouse, mon époux, etc.) _____ , et de (mon fils, ma fille, etc.) _____ , j'exige que mon fiduciaire transfère le solde de ma succession résiduaire, j'exige que mon fiduciaire transfère le solde de ma succession résiduaire, y compris tout bénéfice non réparti, à l'Institut canadien de recherches avancées, qui l'utilisera à toute fin approuvée par le conseil d'administration de l'Institut canadien de recherches avancées.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !